ÉNERGIE

Ce que l'on sait sur le parc éolien en mer

DIEPPE – LE TRÉPORT (76) Les travaux pour le parc éolien Dieppe – Le Tréport devraient débuter en janvier 2024. Les différentes instances se sont réunies, mercredi 29 novembre, à Dieppe, pour répondre aux questions et informer le grand public.

LOUIS PIRAUD

On va commencer les travaux en janvier 2024 et ils devraient se terminer en octobre 2026 », rappelle Charles-Eric Canonne, responsable des relations locales d'Éoliennes en mer Dieppe Le Tréport (EMDT).

Prochainement implanté à 15 km de Dieppe et 17 km du Tréport, le projet de parc éolien avance à grands pas. Mercredi 29 novembre, les différentes instances du projet se sont réunies à Dieppe, dans la salle annexe du casino. *« Toutes les régions n'ont pas un projet comme celui-ci à 3 milliards d'euros avec un tel ancrage local »*, poursuit le responsable.

Le planning prévisionnel s'étend de janvier 2024 à juillet 2026. Photo d'illustration FRED HASLIN

UNE TAXE POUR L'ÉOLIEN EN MER

Avec 62 éoliennes à implanter d'ici octobre 2026, la préparation des sols devrait débuter en janvier 2024. *« On est sur un planning prévisionnel sur lequel nous sommes confiants. Les seuls impacts que l'on pourrait avoir sur nos délais sont une météo capricieuse ou le manque de bateaux »*, précise Charles-Eric Canonne.

Le temps de deux ans, les travaux et aménagements vont s'enchaîner au large du littoral. *« De juin à novembre 2024, les pieux seront installés, au printemps 2025, on viendra installer les treillis et en juin, la sous-station qui injectera l'électricité produite sur le réseau »*, détaille le responsable des relations locales.

Créée en 2005 alors qu'aucun projet d'éolien en mer n'était encore évoqué, cette taxe n'avait encore rien « rapporté » jusqu'à aujourd'hui. Mais la semaine dernière, le comité régional des pêches de Saint-Nazaire (Corepem) a annoncé avoir perçu un chèque de 1,8 million d'euros. Une compensation en lien avec le parc éolien situé au large du Croisic.

Payée par l'opérateur du parc nazairien à l'État, elle représente plus 9 millions d'euros, dont 4,5 millions sont répartis entre 13 communes avoisinantes. Pour le moment, le montant exact de cette taxe n'a pas été évoqué pour le parc offshore Dieppe – Le Tréport. Néanmoins, il devrait avoisiner plusieurs millions d'euros.

EN CHIFFRES

- **Un parc de 62 éoliennes** d'une hauteur de 211 m avec des pales de 87 m
- **Une étendue** entre Dieppe et Le Tréport de 83 km²
- **Une capacité** d'alimentation à venir de 850.000 personnes
- **Un projet** estimé à 2,7 milliards d'euros